

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne
REUNION DU 3 NOVEMBRE 2020 à 18h30
EN VISIOCONFERENCE

Présents : Mrs. Jean-Claude SAUTOUR, Yves LEGOUFFE, Eric LAVOREL, Jean-Luc CELERIER, Jean-Michel BERTRAND, Olivier CHATENET, Richard SIMONNEAU, Jean-Pierre PATAUD, Jean-Christophe CARPE, Loïc GAYOT, Pascal CLUZEAU, Philippe BARRY, Yves JASMAIN, Jacques SAGUEZ, Philippe JANICOT, Claude CASSAT, Joël GARESTIER, Francis PONTEGNIE (x2), Christian VIGNERIE, Bruno CHAPLOT, Aurélien BRUNET, Mme Marie-Jeanne NICAUD, *Isabelle RIVIERE, Muriel SELLIN*
Pouvoirs : M. Benoît SAVY à M. Philippe BARRY, M. Christian DESROCHE à M. Loïc GAYOT, Mme Annie DARDILHAC à M. Pascal CLUZEAU, Mme Emilie RABETEAU à M. Claude CASSAT
Secrétaire de séance : M. Yves JASMAIN

Assistait à la réunion : M. BRIZARD, Mme ROUSSY, Mme MOREAU, Mme ADALBERT-DEMARTAIZE, Mme FAURE

COMPTE RENDU

M. BARRY remercie tous les délégués présents à cette réunion du comité syndical pour la première fois, en visioconférence.

M. BARRY énumère les personnes excusées et celles qui ont transmis un pouvoir, et procède à l'appel nominal de l'ensemble des délégués titulaires.

Intervention de M. JOUSSEIN : voir diaporama joint

Décision modificative n°1

M. BARRY explique que pour mener à bien des travaux de restauration de ripisylve notamment sur la Roselle et Grande Briance des mouvements de crédits budgétaires sont nécessaires d'un montant de 8 000 €. Aucune opposition, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention des postes - 2021

M. BARRY propose à l'assemblée de solliciter des demandes de financement concernant les postes du syndicat, auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne et la Région Nouvelle Aquitaine pour l'année 2021, selon le plan de financement joint à la note. Aucune opposition, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Demande de subventions DETR

M. BARRY rappelle qu'avec l'extension de territoire suite à la labellisation du syndicat en EPAGE, ainsi qu'avec la période de confinement qui a mis en évidence une nécessité d'évolutions techniques et informatiques, il propose à l'assemblée de solliciter une aide DETR. En effet, le syndicat possède son siège à Aix sur Vienne, une antenne à Saint Laurent sur Gorre et un point de télétravail à la mairie de Pierre-Buffière (par convention). Ce fonctionnement nécessite l'adaptation du matériel informatique ainsi qu'à l'accès au réseau de sauvegarde de l'information. Il est également prévu l'achat de mobiliers.
Aucune opposition, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Contrat groupe statutaire

M. BARRY énonce que le Centre de Gestion de la Haute-Vienne a lancé une consultation afin de souscrire à un contrat d'assurance groupe des risques statutaires pour remplacer celui qui arrive à échéance le 31/12/2020. Ce marché a été attribué à SOFAXIS/CNP et il est demandé de se prononcer sur les garanties souhaitées par la collectivité. Il est choisi :

- Agents CNRACL : toutes garanties avec 10 jours de franchise (uniquement pour maladie ordinaire) II remboursées à 100 % - **taux de 7,5 %**
- Agents non CNRACL : Franchise maladie ordinaire 10 jours (par arrêt) – **taux de 1,15 %**

Ce contrat serait conclu pour 4 ans, à effet du 1^{er} janvier.
Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Adhésion à l'EPTB Vienne

Dans la continuité des explications fournies et transmises dans la note de synthèse, M. BARRY sollicite le comité syndical sur l'adhésion de l'EPAGE à l'EPTB Vienne et de désigner un délégué titulaire et un suppléant.

Après délibération, il est approuvé l'adhésion à l'EPTB, ainsi que le principe de la cotisation, et il est désigné M. Philippe BARRY en tant que délégué titulaire et Emilie RABETEAU comme déléguée suppléante.

Adhésion à Charente-Eaux : Prestation à assistance technique

M. BARRY précise que dans la même idée que le point précédent, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'adhésion au syndicat Charente-Eaux afin de bénéficier de prestations techniques.

Après lecture des prestations proposées, il est adopté à l'unanimité le devis présenté par Charente-Eaux.

Convention de Plan de Formation Mutualisé GEMAPI

M. BARRY propose aux membres du comité syndical de se prononcer sur l'adhésion du syndicat au plan de formation mutualisé proposé par Charente-Eaux présenté dans la note technique.

Il est précisé que ces formations sont spécifiques aux postes de technicien de rivière : connaissances sur les milieux aquatiques, sur les suivis de chantiers, sur la gestion de l'eau, sur les zones humides (GEMAPI).

Il est proposé de faire un point pour la prochaine réunion sur les domaines d'intervention des techniciens lors de la prochaine réunion.

Aucune opposition, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Complément de demande subventions ripisylve Contrat Territorial des Milieux Aquatiques Briance – tranche 3

Dans la continuité de la délibération de la décision modificative n°1 afin d'augmenter l'opération de 8 000 €, M. BARRY précise le contenu du projet qui est adopté sans opposition.

Demande subventions ripisylve et travaux agricoles Contrat Territorial des Milieux Aquatiques Briance – tranche 4

Dans la continuité des explications fournies et transmises dans la note de synthèse, M. BARRY sollicite le comité syndical sur la programmation de travaux de la Briance et le plan de financement s'y rapportant, l'assemblée adopte à l'unanimité la délibération.

Restauration de zones humides – Contrat Territorial Milieux Aquatiques Briance – Action ZH92 – Progr.2020

M. BARRY rappelle que le syndicat possède des terrains en zones humides et qu'il est nécessaire de les restaurer. Il rappelle aussi que la collectivité ne se positionne en tant qu'acquéreur de parcelles, en général, que sur des zones humides stratégiques de bords de grands cours d'eau (la Vienne et ses affluents) et ne pas entrer en concurrence avec le milieu agricole dans ces acquisitions. Il s'agit généralement de zones en déprise qu'il convient de restaurer.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le plan de financement prévisionnel pour la restauration de zones humides et autorisent le Président à consulter les partenaires financiers.

Bilan et suivi du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques du bassin de la Briance

Après avoir rappelé que le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques « bassin de la Briance » arrive à échéance, M. BARRY demande à l'assemblée de se prononcer sur le « recrutement » d'un stagiaire et la demande de financement pour mener à bien le bilan de ce CTMA..

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de la séance à 20h00.